



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 15 avril 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président  
Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier  
Mme Luz Maricela Coello, assistante-greffière substitut

Sont absents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente  
Monsieur le maire Régis Labeaume

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 h 01, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, mairesse suppléante, prend la parole pour offrir soutien et compassion aux Français à la suite de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

### **CV-2019-0327 Adoption de l'ordre du jour**

---

Monsieur le conseiller Rémy Normand mentionne qu'une modification a été apportée au sommaire décisionnel RH2019-320. Une copie du sommaire modifié a été déposée sur les pupitres des membres du conseil.

Au nom du comité exécutif, monsieur le conseiller Rémy Normand demande de retirer de l'ordre du jour le rapport du comité exécutif contenu dans le sommaire décisionnel RS2019-001 intitulé : *Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, relatif à la tenue d'un référendum sur le projet du réseau structurant de transport en commun.* Conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, ce retrait est considéré comme une demande de délai additionnel à la prochaine séance ordinaire du conseil.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **CV-2019-0328** **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Rapport de madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 3 avril 2019 et dépôt du procès-verbal**

---

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 3 avril 2019 et dépose le procès-verbal.

### **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, d'une lettre d'appui à l'organisme *Mouvement pour une ville Zéro Déchets*, qui demande la tenue d'une consultation publique organisée par le BAPE concernant l'impact du projet de centre de biométhanisation de la ville de Québec;
- Dépôt, par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, du document *Vision entrepreneuriale Québec 2023* et du formulaire que doivent compléter les entreprises concernant les retombées économiques, en

réponse aux questions posées par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville du 1<sup>er</sup> avril 2019;

- Dépôt, par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, d'un document concernant le Centre communautaire St-Roch, en réponse aux questions posées par les conseillers de l'opposition, lors de la séance du conseil de la ville du 1<sup>er</sup> avril 2019.

### **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le conseiller Rémy Normand dépose une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 28 mars 2019, en appui au projet du *Réseau structurant de transport en commun de Québec*.

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

### **Avis de proposition**

---

### **Nouvel avis de proposition**

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant que, à la suite à l'annonce de la fermeture définitive de l'aréna Jacques-Côté, la Ville de Québec annonce son plan de relocalisation des activités de glace pour la prochaine saison, et qu'elle maintienne le ratio de 3,5 heures par jeune par saison.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

## **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Proposition sans préavis**

---

#### **CV-2019-0329 Félicitations aux organisateurs de la première édition du *Festival de robotique***

---

Attendu que les 5 et 6 avril 2019, le premier *Festival de robotique FIRST* à Québec a eu lieu au Centre de foires d'*ExpoCité*;

Attendu qu'au total, 35 équipes composées de 1750 jeunes âgés de 14 à 18 ans du Canada, de l'Australie, du Brésil, des États-Unis, du Mexique et de Turquie étaient rassemblés pour l'événement organisé par *Robotique FIRST Québec* et *Fusion Jeunesse*;

Attendu que parmi les équipes participantes, trois étaient originaires de la ville de Québec;

Attendu que les participants, regroupés en alliances de trois équipes chacune, disposaient de 45 jours pour concevoir, assembler et programmer des robots en collaboration avec des étudiants universitaires, des ingénieurs, des techniciens, ainsi que des professionnels et des gestionnaires issus de leur communauté;

Attendu que *Robotique FIRST Québec* a pour but d'initier les jeunes d'ici à la robotique et de les encourager à poursuivre des études menant à des carrières en sciences, technologies, ingénierie ou mathématiques;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu que les membres du conseil saluent le travail des organisateurs de la première édition du *Festival de robotique* à Québec et félicitent tous les jeunes participants qui seront nos scientifiques de demain.

Adoptée à l'unanimité

#### **CV-2019-0330 Bonne retraite à monsieur Rodrigue Bédard, commerçant du Vieux-Québec**

---

Attendu que le commerçant Rodrigue Bédard a récemment annoncé la fermeture de son dernier commerce dans le Vieux-Québec, soit la Parfumerie Jolicoeur, située sur la côte de la Fabrique;

Attendu que monsieur Rodrigue Bédard est l'un des plus anciens commerçants du quartier historique et qu'à 83 ans, il a décidé de prendre sa retraite;

Attendu qu'en tant qu'homme d'affaires, monsieur Rodrigue Bédard a possédé et tenu jusqu'à une dizaine de boutiques de cadeaux et de souvenirs dans le quartier;

Attendu que malgré l'arrivée de géants tels qu'Amazon et la croissance fulgurante du commerce en ligne, monsieur Rodrigue Bédard a persévéré et a continué à oeuvrer dans le Vieux-Québec pendant une soixantaine d'années;

Attendu que monsieur Rodrigue Bédard a contribué à maintenir la vitalité économique de la région;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil remercient monsieur Rodrigue Bédard d'avoir contribué pendant 60 ans à soutenir l'économie du Vieux-Québec et à valoriser sa valeur historique et patrimoniale et lui souhaitent une retraite bien méritée.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0331 Remerciements à monsieur Roland Lepage pour son important geste philanthropique au bénéfice du *Musée de la civilisation***

---

Attendu que l'auteur, comédien et homme de théâtre Roland Lepage a récemment annoncé une contribution exceptionnelle de 5 millions de dollars au *Musée de la civilisation*;

Attendu que cette somme sera dédiée à la mise en valeur du site patrimonial et des oeuvres du Séminaire de Québec;

Attendu que le don de monsieur Roland Lepage contribuera à la réalisation du projet de transformation de la *Chapelle et du musée de l'Amérique francophone* en *Chapelle et musée du Séminaire*, comprenant des volets éducatifs, scientifiques, touristiques et identitaires;

Attendu que monsieur Roland Lepage, originaire de Québec, est lui-même un ancien élève du *Petit Séminaire*;

Attendu que ce dernier a connu de nombreuses occupations au sein de la communauté culturelle et artistique du Québec, incluant celle de directeur artistique du *Théâtre du Trident* et d'enseignant à l'*École nationale de théâtre*;

Attendu qu'à titre de comédien et de dramaturge, monsieur Roland Lepage a su marquer le domaine de la télévision jeunesse, avec des séries culte telles que *La Ribouldingue*, *Marie-Quat'Poches* et *Nic et Pic*;

Attendu que le 12 avril 2019, monsieur Roland Lepage a été admis à l'*Académie des Grands Québécois* par la *Chambre de commerce et d'industrie*;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,  
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil soulignent l'important geste philanthropique de monsieur Roland Lepage, qui contribue au rayonnement du patrimoine local et à la revitalisation du plus ancien musée au Canada, soit le *musée de l'Amérique française*, un véritable joyau de la ville de Québec et saluent l'ensemble de sa carrière.

Adoptée à l'unanimité

### **CV-2019-0332** Félicitations au Centre d'action bénévole Aide23

---

Attendu que la *Semaine de l'action bénévole* a eu lieu du 7 au 13 avril 2019;

Attendu qu'année après année, des milliers de bénévoles consacrent un temps précieux à nos organismes;

Attendu que leur travail permet d'aider des citoyens dans plusieurs sphères d'activités dont la culture, les loisirs et la vie communautaire;

Attendu que notre ville et nos organismes ne peuvent se passer de l'apport inestimable de nos bénévoles à la communauté;

Attendu que le *Centre d'action bénévole Aide23* effectue un travail exceptionnel en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens et citoyennes;

Attendu qu'au cours de la dernière année, les 200 bénévoles dévoués de cet organisme ont joué le rôle de sentinelles en livrant plus de 9000 repas de popote roulante à domicile, en plus d'assurer le transport vers plus de 700 rendez-vous médicaux;

Attendu qu'ils ont également animé des dîners-rencontres sur une base hebdomadaire et qu'ils ont traité près de 5 000 appels d'aide;

Attendu que le 4 avril 2019 au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 14 personnes et 5 organismes qui s'impliquent dans leur milieu depuis 5 à 30 ans ont été honorés lors d'un gala reconnaissance organisé par le *Centre d'action bénévole Aide23* et auquel ont pris part 125 citoyens et partenaires;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu que les membres du conseil adressent leurs plus sincères félicitations au *Centre d'action bénévole Aide23* et remercient les nombreux bénévoles qui par leur implication font en sorte que notre ville est un endroit où il fait bon vivre.

Adoptée à l'unanimité

**Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

**CV-2019-0333 Abrogation de la résolution CV-2017-0483 – Permission d'occupation permanente du domaine public sur une partie du lot 5 344 106 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-024 (Abroge CV-2017-0483) (Ra-2117)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV-2017-0483, adoptée le 5 juin 2017, relativement à la fermeture d'une partie de la rue de Verdun;
- 2° d'autoriser une permission d'occupation permanente du domaine public à monsieur Ghislain Langlois, pour des aménagements paysagers, sur une partie du lot 5 344 106 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 66,8 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au document d'option de permission d'occupation permanente du domaine public joint au sommaire décisionnel. Cette permission est accordée en considération d'un loyer total et unique de 8 100 \$, plus les taxes applicables.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0334 Autorisation de la cession par *Capwood Construction inc.* à *Cap-des-Régions Vieux-Québec S.E.C.* de tous ses droits lui résultant de l'appel public de propositions 51620 – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2019-095 (Ra-2117)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser la cession par *Capwood Construction inc.* à *Cap-des-Régions Vieux-Québec S.E.C.* de tous ses droits lui résultant de l'appel public de propositions 51620 et de ses deux addendas.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0335** **Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de saisir le comité d'arbitrage de l'agglomération de Québec afin de déterminer les conduites d'aqueduc et d'égout construites à compter du 25 octobre 2007 qui relèvent de la compétence d'agglomération et nomination d'un membre sur ce comité désigné par la Ville de Québec - IN2019-010 (Modifiée par CV-2020-0735, CV-2021-0127) (Ra-2117)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de convoquer le comité d'arbitrage prévu au chapitre III.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, RLRQ, c. E-20.001 pour déterminer quelles sont les conduites acquises ou construites à compter du 25 octobre 2007 qui ne sont pas de la nature la plus locale et qui relèvent de la compétence d'agglomération relative à l'alimentation en eau et en assainissement des eaux;
- 2° de nommer monsieur Daniel Lessard, directeur du Service de l'ingénierie de la Ville de Québec, comme membre désigné par la municipalité centrale sur le comité d'arbitrage convoqué par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0336** **Autorisation de libérer des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés admissibles au *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - LS2019-079 (Ra-2117)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser la libération des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés admissibles au *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, selon la répartition présentée à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 21.



**CV-2019-0337** **Avenant à la convention entre la Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications relative à une aide financière pour la réalisation du projet *Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, pour l'année 2018 - **CU2019-019** (Ra-2118)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la signature de l'avenant à la convention entre la Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications relative à une aide financière, dans le cadre du projet *Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, pour l'année 2018, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0338** **Affectation au domaine privé de la Ville des lots 5 442 983 et 5 557 818 du cadastre du Québec, situés sur le territoire du parc industriel Colbert, secteur ouest – Acceptation d'une offre d'achat présentée par *Groupe commercial AMT inc.* et/ou *Groupe immobilier Tanguay inc.* à l'égard des mêmes lots – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - **DE2019-042** (Ra-2118)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'affecter au domaine privé de la Ville les lots 5 442 983 et 5 557 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'accepter l'offre d'achat déposée par *Groupe commercial AMT inc.* et/ou *Groupe immobilier Tanguay inc.* à l'endroit des immeubles situés sur le territoire du parc industriel Colbert, secteur ouest, connus et désignés comme étant les lots 5 442 983 et 5 557 818 dudit cadastre, d'une superficie totale de 31 455,2 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, notamment le délai de 24 mois pour commencer la construction;
- 3° de vendre les lots 5 442 983 et 5 557 818 dudit cadastre, au prix de 102,26 \$ le mètre carré, pour une somme totale de 3 216 608,75 \$, plus les taxes applicables.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0339** **Protocole d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière pour le prolongement des conduites sanitaires et d'aqueduc, pour la réalisation de la phase 1 du nouvel *Espace d'innovation Chauveau*, dans le cadre du sous-volet 2.1 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités*, dossier numéro 550043 - DE2019-079 (Ra-2118)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion du protocole d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière pour le prolongement des conduites sanitaires et d'aqueduc, pour la réalisation de la phase 1 du nouvel *Espace d'innovation Chauveau*, dans le cadre du sous-volet 2.1 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités*, dossier numéro 550043.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0340** **Acquisition par la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue du Court-Métrage connu et désigné comme étant les lots 1 108 427, 1 108 430, 1 108 437, 1 108 469, 4 105 062 et 5 646 651 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2019-090 (CT-2419361) — (Ra-2118)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'acquérir sans garantie les lots 1 108 427, 1 108 430, 1 108 437, 1 108 469, 4 105 062 et 5 646 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec d'une superficie totale de 14 448,10 mètres carrés, propriété du ministère des Transports, pour une somme de 1 228 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au document d'offre d'achat produit par le ministère des Transports, joint au sommaire décisionnel et conditionnellement à l'acceptation par la Ville de l'offre d'achat du *Réseau de transport de la Capitale* pour ces mêmes lots.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 19 h 29.

**CV-2019-0341** **Vente d'un immeuble situé en bordure de la rue du Court-Métrage connu et désigné comme étant les lots 1 108 427, 1 108 430, 1 108 437, 1 108 469, 4 105 062 et 5 646 651 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2019-091 (Ra-2118)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de vendre sans garantie, à des fins d'incitation à l'utilisation du transport en commun, un immeuble situé en bordure de la rue du Court-Métrage connu et désigné comme étant les lots 1 108 427, 1 108 430, 1 108 437, 1 108 469, 4 105 062 et 5 646 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 14 448,10 mètres carrés, au Réseau de transport de la Capitale, pour une somme de 1 228 000 \$, plus les taxes applicables et le remboursement des frais encourus d'une somme de 61 246,50 \$, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0342** **Modification de la résolution CV-2017-0740 relative au déplacement de conduites d'égout et d'aqueduc sur l'avenue Charles-Huot – District de Saint-Louis-Sillery – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - PA2019-050 (Modifie CV-2017-0740) (Ra-2118)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de modifier la résolution CV-2017-0740, adoptée le 28 août 2017, relative au déplacement de conduites d'égout et d'aqueduc sur l'avenue Charles-Huot - District de Saint-Louis-Sillery - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge de manière à remplacer les paragraphes 1 et 4 par les paragraphes suivants :

« 1° d'autoriser rétroactivement le déplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur une longueur approximative de 85 mètres linéaires, et ce, en front du lot 6 104 120, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan joint au sommaire, décisionnel, ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre la Ville et *Immeubles Logicom inc.* »;

« 4° d'autoriser la conclusion avec *Immeubles Logicom inc.* d'une entente rétroactive relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel ».

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0343 Bail entre la Ville de Québec et Aux Deux Moulins Développement inc., relatif à la location d'un site d'hébertisme aérien situé dans le parc Chauveau – Arrondissement des Rivières - DE2019-112 (Ra-2119)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue, à *Aux Deux Moulins Développement inc.*, le site d'hébertisme aérien situé dans le parc Chauveau, connu et désigné comme étant constitué du lot 1 259 977 et d'une partie des lots 1 144 452, 1 259 743 et 1 528 721 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec. D'une durée de dix ans, le bail débiterait le 1<sup>er</sup> avril 2019 et se terminerait le 31 mars 2029, incluant une option de renouvellement de cinq ans, pour un loyer annuel de base la première année de 5 000 \$, plus les taxes applicables. Pour les années subséquentes, le loyer annuel de base sera indexé selon l'*Indice des prix à la consommation*. En plus du loyer de base, un pourcentage des ventes serait versé à la Ville sous forme de redevances, soit 2 % des ventes totales pour les trois premières années du bail et 5 % des ventes totales pour les années subséquentes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit bail.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0344 Amendements à la Politique d'attribution et de tarification des heures de glace - LS2019-117 (Ra-2119)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° d'adopter les amendements à la *Politique d'attribution et de tarification des heures de glace*, jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de mettre en application la *Politique d'attribution et de tarification des heures de glace* amendée, à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

### **Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les rapports AP2019-162 à RH2019-320 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 17 avril 2019.

**CV-2019-0345** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels - Réalisation d'études environnementales relatives à des projets spéciaux - 2019 à 2022 (Appel d'offres public 53249) - AP2019-162 (Ra-2117)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication à *Groupe Akifer inc.* du contrat de services professionnels - Réalisation d'études environnementales relatives à des projets spéciaux - 2019 à 2022, conformément à la demande publique de soumissions 53249 et aux prix unitaires de sa soumission du 27 février 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0346** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de gré à gré avec *Mack Ste-Foy inc.*, relative au service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces (Dossier 53560) - AP2019-168 (Ra-2117)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de gré à gré avec *Mack Ste-Foy inc.* pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces, du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 1<sup>er</sup> juin 2022, conformément à la demande de proposition 53560, aux tarifs horaires, aux prix fermes de pièces et aux pourcentages d'escompte sur celles-ci, selon sa proposition du 19 mars 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° aux ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0347** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2018-0445 relative à l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc sur une partie du lot 2 814 764 du cadastre du Québec - Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - DE2019-081 (Ra-2117)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2018-0445, en remplaçant le premier paragraphe par le suivant : « 1° l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc sur une partie du lot 2 814 764 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie approximative de 1 099,5 mètres carrés, tel qu'illustré au plan et à la description technique préparés par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, sous sa minute 2684 ».

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0348** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux, du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2023 (Appel d'offres public 53288) - AP2019-166 (CT-2419816, CT-2419881, CT-2419884, CT-2419890, CT-2419894, CT-2419895, CT-2419930, CT-2419935, CT-2419937, CT-2419949, CT-2419952) — (Ra-2118)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux, du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumissions 53288 et aux prix unitaires de leurs lots respectifs, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption

des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes :

- Lots 1 et 8 : *Nettoieprêt, coopérative de travailleurs*, selon sa soumission du 8 mars 2019;
- Lot 2 : *Louis Hamel enr.*, selon sa soumission du 27 février 2019;
- Lot 3 : *Réno-Voc inc.*, selon sa soumission du 3 mars 2019;
- Lots 4 et 9 : *ML Entretien Multiservices*, selon sa soumission du 8 mars 2019;
- Lot 5 : *Nettoyage Logic inc.*, selon sa soumission du 8 mars 2019;
- Lot 6 : *Service Sanitaire Frontenac ltée*, selon sa soumission du 20 février 2019;
- Lot 7 : *Entretien Costa*, selon sa soumission du 9 mars 2019;
- Lots 10 et 11 : *Conciergerie McKinnon inc.*, selon sa soumission du 7 mars 2019.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0349** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des contrats de licences d'utilisation des produits SAP pour une période d'un an, soit du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 juillet 2020 (Dossier 42209) - AP2019-183 (CT-2418275) — (Ra-2118)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du renouvellement des contrats de licences d'utilisation des produits *SAP* à *SAP Canada inc.*, pour une période d'un an, soit du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 juillet 2020, pour une somme de 188 960,76 \$, excluant les taxes, selon des conditions conformes à celles mentionnées aux ententes jointes au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0350** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 5 474 645 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social relativement à la distance du bâtiment de la ligne de lot du côté de l'avenue Saint-Rédempteur, R.A.V.Q. 1265 - A3GT2019-089 (Ra-2118)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 5 474 645 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social relativement à la distance du bâtiment de la ligne de lot du côté de l'avenue Saint-Rédempteur*, R.A.V.Q. 1265.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0351** **Protocole d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'aménagement des voies d'accès et des infrastructures de services du nouvel *Espace d'innovation Chauveau*, dans le cadre du sous-volet 2.1 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (Dossier 550035) et autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, ledit protocole - **DE2019-078** (Ra-2118)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser la conclusion du protocole d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'aménagement des voies d'accès et des infrastructures de services du nouvel *Espace d'innovation Chauveau*, dans le cadre du sous-volet 2.1 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (Dossier 550035).

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du protocole d'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière pour l'aménagement des voies d'accès et des infrastructures de services du nouvel *Espace d'innovation Chauveau*, dans le cadre du sous-volet 2.1 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (Dossier 550035).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0352** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires - **RH2019-286** (Ra-2118)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la modification proposée à la nomenclature des emplois fonctionnaires et l'adoption de la nomenclature des emplois modifiée, telle que présentée aux annexes jointes au sommaire décisionnel.



Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0353** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec, relative à l'analyse, par le laboratoire de la Division de la qualité de l'eau et du soutien technique, des échantillons d'eau qui seront prélevés dans le cadre du projet Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent et de certains tributaires sur le territoire de la CMQ et des municipalités riveraines de la MRC de Bellechasse - TE2019-005 (Ra-2118)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec, relative à l'analyse, par le laboratoire de la Division de la qualité de l'eau et du soutien technique, des échantillons d'eau qui seront prélevés dans le cadre du projet *Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent et de certains tributaires sur le territoire de la CMQ et des municipalités riveraines de la MRC de Bellechasse*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0354** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les baux entre la Ville de Québec et divers locataires, relatifs à la location de sites d'antennes requis dans le cadre du projet Service évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Québec - Arrondissements de La Haute-Saint-Charles et de La Cité-Limoilou, Villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Lévis - DE2019-023 (CT-DE2019-023) — (Ra-2119)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue au propriétaire du site 1 des espaces dans un abri d'équipements et sur le toit de l'immeuble, pour une période de huit ans, débutant le ou vers le 1<sup>er</sup> mars 2019 et se terminant le ou vers le 28 février 2027, incluant une option de renouvellement de sept ans, pour un loyer annuel de base de 9 300 \$, plus les taxes applicables, la première année. Au loyer annuel de base, s'ajoute un loyer additionnel approximatif de 1 000 \$, plus les taxes applicables, ajusté annuellement suivant les frais réels de consommation électrique des équipements, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail;

- 2° de la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue au gestionnaire du site 2 des espaces dans un abri d'équipements et sur le toit de l'immeuble, pour une période de cinq ans, débutant le ou vers le 1<sup>er</sup> mars 2019 et se terminant le ou vers le 29 février 2024, incluant une option de renouvellement de cinq ans, pour un loyer annuel total de 6 000 \$, plus les taxes applicables, la première année, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail;
- 3° de la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue au propriétaire du site 3 des espaces sur la tour de télécommunications, pour une période de huit ans, débutant le ou vers le 1<sup>er</sup> mai 2019 et se terminant le ou vers le 30 avril 2027, incluant une option de renouvellement de sept ans, pour un loyer annuel total de 21 600 \$, plus les taxes applicables, la première année, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail;
- 4° de la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue au propriétaire du site 4 des espaces sur le toit et dans l'immeuble, pour une période de cinq ans, débutant le ou vers le 1<sup>er</sup> mars 2019 et se terminant le ou vers le 29 février 2024, incluant deux options de renouvellement de cinq ans chacune, pour un loyer annuel de base de 37 887 \$, plus les taxes applicables, la première année. Au loyer annuel de base, s'ajoute un loyer additionnel de 5 000 \$, plus les taxes applicables, ajusté annuellement suivant les frais réels de consommation électrique des équipements, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail;
- 5° au directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer lesdits baux.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0355 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le bail entre la Ville de Québec et la *Société des alcools du Québec*, relatif à la location d'un espace commercial situé au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, édifice M - DE2019-089 (Ra-2119)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion du bail en vertu duquel la Ville de Québec loue à la *Société des alcools du Québec* les locaux RC35 et RC38 situés au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, édifice M, connu et désigné comme étant le lot 5 915 486 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec. D'une durée de dix ans, le bail débiterait le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et se terminerait le 30 juin 2029, incluant une option de renouvellement de cinq ans, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit bail.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 13      Contre : 4

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0356** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Zilia inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Commercialisation d'une technologie d'oxymétrie oculaire - DE2019-098 (CT-DE2019-098) — (Ra-2119)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Zilia inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 200 225 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation d'une technologie d'oxymétrie oculaire*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 200 225 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16      Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0357** **Création d'un poste de directeur des communications au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun et approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur François Giroux (ID. 141630) - RH2019-320 (CT-RH2019-320) — (Ra-2119)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,  
appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de créer un poste de directeur des communications (poste 43894) au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun;
- 2° de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur François Giroux (ID. 141630) à titre de directeur des communications au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à compter du 6 mai 2019, et ce, pour une durée indéterminée, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Madame la conseillère Marie-Josée Savard demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

**Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Avis de motion et projet de règlement**

---

**CV-2019-0358** *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux affectations et aux densités applicables dans un secteur situé au nord de la rue du Villonet, R.V.Q. 2662 - PA2019-040 (Ra-2118)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux affectations et aux densités applicables dans un secteur situé au nord de la rue du Villonet, R.V.Q. 2662.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2019-0359** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux affectations et aux densités applicables dans un secteur situé au nord de la rue du Villonet, R.V.Q. 2662 - PA2019-040 (Ra-2118)*

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* à l'égard du périmètre d'urbanisation, des affectations et des densités d'occupation du sol applicables dans un secteur situé au nord de la rue du Villonet.

Plus précisément, ce règlement agrandit une aire de grande affectation « Résidentielle - urbaine (Ru) » à même une partie d'une aire de grande affectation « Agroforestière (AF-4) ». La limite maximale d'urbanisation est également adaptée afin que le périmètre urbain inclut cette nouvelle partie d'aire résidentielle urbaine. Le secteur visé est situé approximativement à l'est de la rue Seigneuriale, au nord de la rue du Villonet, à l'ouest du ruisseau Rang Sainte-Thérèse et au sud du corridor électrique.

Ce règlement modifie également les densités d'occupation du sol relativement à l'habitation, au commerce de vente au détail et à l'administration et service, afin qu'elles soient compatibles avec cette nouvelle affectation résidentielle du territoire.

**AM-2019-0360** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale relativement à certaines dispositions, R.V.Q. 2754, et dépôt du projet de règlement - PA2019-056 (Ra-2118)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale* afin d'ajouter des bâtiments à valeur patrimoniale à la liste des bâtiments admissibles au versement d'une subvention.

Ce règlement hausse à 50 % le pourcentage d'aide des dépenses admissibles, à l'exception des travaux de restauration de toitures traditionnelles pour lesquels l'aide financière accordée peut atteindre 70 % de la dépense admissible.

Enfin, ce règlement augmente à 50 000 \$ le maximum de la subvention versée pour un immeuble lorsque les travaux portent sur la restauration de la toiture traditionnelle.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2019-0361** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux grandes affectations, aux densités d'occupation du sol ainsi qu'au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.V.Q. 2767 - PA2019-051 (Ra-2118)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux grandes affectations, aux densités d'occupation du sol ainsi qu'au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère*, R.V.Q. 2767.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2019-0362** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux grandes affectations, aux densités d'occupation du sol ainsi qu'au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.V.Q. 2767 - PA2019-051 (Ra-2118)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement aux grandes affectations, aux densités d'occupation du sol et au programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère afin de permettre la réalisation d'un projet de résidence pour personnes âgées sur le terrain situé derrière l'église du Très-Saint-Sacrement.

Plus précisément, ce règlement agrandit une aire de grande affectation publique, institutionnelle et communautaire « PIC-1 » à même une partie d'une aire de grande affectation « Résidentielle - urbaine (Ru) ». Le secteur visé est situé approximativement dans le périmètre formé par l'avenue Saint-Sacrement à l'est, le boulevard de l'Entente au nord, l'église du Très-Saint-Sacrement au sud et l'avenue du Père-Pelletier et la limite sud et est du lot numéro 1 738 510 du cadastre du Québec à l'ouest. Le règlement modifie également les densités d'occupation du sol relativement au commerce de vente au détail et à l'administration et service, afin qu'elles soient compatibles avec cette nouvelle affectation du territoire.

En regard du programme particulier d'urbanisme, les groupes d'usages *P6 établissement de santé avec hébergement* et *P7 établissement majeur de santé* sont ajoutés à la liste des usages prescrits dans l'aire d'affectation détaillée R\_SF\_77. En outre, les projets d'ensemble sont désormais autorisés et le pourcentage des cases de stationnement devant être aménagées à l'intérieur d'un bâtiment est maintenant de 90 %. Finalement, la hauteur maximale pour un bâtiment prescrite dans cette aire d'affectation est haussée à 25 mètres.

**AM-2019-0363** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les camions-restaurants et le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement aux camions-restaurants, R.V.Q. 2772, et dépôt du projet de règlement - PA2019-052 (Ra-2118)*

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur les camions-restaurants* et le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* relativement aux camions-restaurants.

D'abord, un exploitant d'un camion-restaurant ne doit plus aviser à l'avance l'autorité compétente du changement d'adresse de sa cuisine de production. Ensuite, la vente de denrées alimentaires ou de boissons qui ne sont pas conformes au menu annoncé n'est plus interdite.

Enfin, il n'y a plus de tarification applicable pour présenter une demande d'occuper temporairement le domaine public par un camion-restaurant.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2019-0364** *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux unités mobiles de restauration, R.V.Q. 2773 - PA2019-053 (Ra-2118)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux unités mobiles de restauration, R.V.Q. 2773.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2019-0365** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux unités mobiles de restauration, R.V.Q. 2773 - PA2019-053 (Ra-2118)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux unités mobiles de restauration.

D'abord, les unités mobiles de restauration associées à certains groupes d'usages de la classe *Récréation extérieure*, à l'exception des camions-restaurants qui sont déjà assujettis au *Règlement sur les camions-restaurants*, doivent désormais respecter certaines normes, notamment en matière d'environnement et de bruit.

De plus, la norme prévoyant que l'exercice d'un usage de camion-restaurant associé à un des groupes d'usages de la classe *Récréation extérieure* ne nécessite pas d'obtenir au préalable un certificat d'autorisation, est étendue à tous les véhicules destinés exclusivement à la cuisine.

**CV-2019-0366** **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy, R.V.Q. 2748 - PA2019-044 (Ra-2119)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy*, R.V.Q. 2748.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2019-0367** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy, R.V.Q. 2748 - PA2019-044 (Ra-2119)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy afin de moduler plusieurs dispositions normatives pour tenir compte de l'évolution de certains projets depuis l'adoption initiale du programme. Ces modifications ainsi que la localisation des aires d'affectation sont décrites dans le projet de règlement R.V.Q 2748 déposé à la présente séance.



## **Adoption des règlements**

---

**CV-2019-0368** *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial centre-ville de Québec pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2761 - DE2019-075 (Ra-2113)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial centre-ville de Québec pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2761.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0369** *Règlement modifiant le Règlement sur le programme Accès Famille relativement à l'utilisation de la mise de fonds non traditionnelle, R.V.Q. 2769 - PA2019-038 (Ra-2116)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme Accès Famille relativement à l'utilisation de la mise de fonds non traditionnelle, R.V.Q. 2769.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

## **Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 18.

Vincent Dufresne  
Vice-président

Julien Lefrançois  
Assistant-greffier

Sylvain Légaré  
Vice-président substitut

JL/id